

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

COMMUNE DE VALS-LES-BAINS

ADRESSE POSTALE : CS90106 – 07600 VALS-LES-BAINS

PERSONNE REFERENTE : M. CHRISTOPHE TRESORIER – 04.75.37.42.08 - technicien@vals-les-bains.fr

2. COMMUNICATION

Les documents relatifs au marché sont disponibles en accès libre et non restreint :

- Sur le profil d'acheteur de la commune : <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>
- Sur le site internet de la commune : <https://www.vals-les-bains.fr/marches-publics/>
- Sur simple demande auprès de M. TRESORIER (cf coordonnées mentionnées en rubrique 1)

Les candidatures et les offres peuvent être envoyées :

- Par voie électronique sur la plateforme mentionnée ci-dessus
- Par voie postale à l'adresse indiquée en rubrique 1, en précisant l'objet du courrier sur l'enveloppe et la mention « ne pas ouvrir ».

3. OBJET DU MARCHÉ

Conception et exécution de travaux d'aménagement urbain et paysager dans le quartier du Château à Vals-les-Bains.

4. PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée suivant l'article 27 du décret du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Les candidats déposent **un dossier de candidature** décrit au règlement de la consultation. **La commission d'attribution des marchés à procédure adaptée dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.**

Ceux-ci sont destinataires du DCE (dossier de consultation des entreprises) et font parvenir une offre dans les conditions décrites au RC.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats admis à présenter une offre après analyse de celle-ci.

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ ENVISAGÉ :

5.1 Conception d'un projet d'aménagement urbain et paysager pour le quartier ancien de la commune, dit « quartier du Château ».

Vals-les-Bains est une commune ardéchoise de 3600 habitants, composée d'un centre-bourg et de 42 hameaux. Son quartier historique, situé en surplomb de la rivière Volane et en bordure de la rue commerçante, est composé de ruelles et d'escaliers non carrossables dont la dernière rénovation remonte à 1912.

La commune projette une rénovation des espaces publics et des circulations piétonnes de ce quartier, afin d'en faire un point d'attractivité touristique et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants permanents.

La commune souhaite mettre en valeur son quartier historique avec une réalisation de qualité, durable et intégrée au bâti traditionnel ardéchois.

La commune sera particulièrement attentive à la qualité urbanistique, patrimoniale, paysagère, artistique du projet présenté. La déclivité des lieux ne permet pas de réaliser l'accessibilité de toutes les rues aux personnes à mobilité réduite, mais le projet devra permettre d'améliorer cet aspect partout où cela est réalisable.

5.2 Coordination et exécution des travaux

Les travaux prévus consistent en :

- Reprise des réseaux humides : AEP, assainissement (en maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche), eaux pluviales.
- Reprise et enfouissement des réseaux électriques et télécoms (dont FTTH) – maîtrise d'ouvrage SDE 07 et ADN,
- Changement des luminaires d'éclairage public,
- Aménagement de surface : aménagement urbain, paysager, serrurerie, mobilier urbain,
- Mise en valeur des éléments marquants du patrimoine bâti par la lumière.

Le secteur des travaux n'est pas concerné par un périmètre de protection particulier.

La plupart des voiries ne sont pas carrossables et ne sont pas accessibles à des engins motorisés.

La surface à traiter mesure environ 1900 m².

5.3 Lieu d'exécution : Commune de Vals-les-Bains

6. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS ET DES OFFRES

6.1 Examen des candidatures :

Les candidats sont admis à présenter une offre après examen :

- De leurs garanties professionnelles,
- De leurs garanties financières,
- De la prise en compte de l'intérêt du projet dans toutes les dimensions d'urbanisme, d'architecture et de paysage.
- De ses références sur des projets comparables, dans des centre-bourgs de dimension comparable, avec un regard particulier porté sur la sensibilité patrimoniale et la qualité urbanistique et paysagère des réalisations,

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à présenter une offre dans

les mêmes conditions que les sociétés existantes. Les garanties professionnelles sont alors appréciées en la personne des associés, et des garanties réunies en son sein.

Les candidats admis à présenter une offre en sont informés courriel avec demande d'accusé de lecture, qui comportera en pièce jointe le dossier de consultation décrit à l'article 2 du règlement de la consultation.

6.2 Examen des offres :

Les critères ci-après définis, notés sous forme de points, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, critères qui interviennent au stade de l'appel de candidatures, le marché sera attribué au candidat proposant la meilleure offre au regard des critères suivants :

A- Critère « prix » - 25 points

Le prix sera énoncé en pourcentage du montant estimé des travaux HT. La note sera attribuée selon la formule suivante (note maximale = 25):

Note = (Prix le plus bas/prix de l'offre) x 25.

Le maître d'ouvrage fournira aux candidats retenus en phase offres le montant estimatif des travaux.

B- Critère « valeur technique » - 75 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée :

- En appréciant les conditions de déroulement de marchés antérieurs exécutés par le candidat. Il est conseillé de fournir des références (15 points).
- Au regard de la méthodologie de travail pour la mise en œuvre d'un projet de qualité (35 points):
- Définition argumentée des matériaux proposés.
- Sensibilité patrimoniale, intégration urbaine, paysagère, économique, sociale, du projet proposé
- Prise en compte de l'intégration dans le projet d'un projet d'art urbain sur l'espace public, qui sera conduit par la commune, dans le cadre d'une un autre marché.
- Au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer ces missions : qualification des personnels, encadrement, etc...Il est conseillé de détailler, pour chaque mission, le personnel affecté, ses compétences, son temps de travail et ses expériences (25 points).

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats admis à présenter une offre, après analyse de celle-ci.

CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

7.1 Dossiers de candidature et offres :

Ils comprennent les pièces visées au règlement de consultation. Ils sont adressés sous pli cacheté par voie postale avec accusé de réception, ou remis contre récépissé à l'adresse suivante : M. le Maire – Commune de VALS-LES-BAINS – CS90106 – 07600 VALS-LES-BAINS. L'enveloppe extérieure portera la mention "Ne pas ouvrir : Maîtrise d'œuvre – quartier du Château »

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'avis de réception serait délivré, après la date et l'heure limite visées ci-dessous, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

7.2 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

7.3 Langue et monnaie

Seule la langue française peut être utilisée dans la candidature et l'offre.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

8. DELAIS ET RENSEIGNEMENTS

Date limite de réception des candidatures : 07 septembre 2018 à 12 heures.

Date limite de réception des offres : 24 septembre 2018 à 12 heures.

Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Renseignements techniques :

M. Christophe TRESORIER, Directeur des Services Techniques, Hôtel de Ville, CS90106 – 07600 VALS-LES-BAINS. Tél : 04.75.37.42.08 – Courriel : technicien@vals-les-bains.fr

Renseignements administratifs :

Mme Julie PELLEGRINI, Directrice Générale des Services, Hôtel de Ville, CS90106 – 07600 VALS-LES-BAINS Tél. 04 75 37 42 08 - Courriel : dgs@vals-les-bains.fr

9. INSTANCES CHARGÉES DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Lyon - 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 78 14 10 10 - Télécopie : 04 78 14 10 65 - Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr